

Accusé de réception en préfecture 094-219400488-20191216-2662-2019-DE Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2662/2019	Objet: Approbation de la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n°201900557 - Aide au fonctionnement « Projet Local » au titre du soutien aux loisirs et projets jeunes.

Conseillers en exercice: 27

Présents: 19

Pouvoirs: 4

Absents: 4

Votants: 23

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés: Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Claude-Olivier BONNEFOY, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents: Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse -Scolaire du 11 décembre 2019 ;

Considérant que dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la Branche Famille, la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne soutient les actions qui répondent au mieux à la pluralité des situations et à l'émergence de nouveaux besoins sur les territoires ;

Considérant que La CAF consent à la commune une aide financière de 4 314 € au titre de l'exercice 2019 afin de lui permettre de développer le projet visant en l'amélioration de l'accueil des enfants en situation d'handicap, par le renforcement de l'équipe d'animation sur le temps périscolaire, à savoir : embauche d'un animateur et formation ;

Considérant que la convention d'objectif et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités de réalisation et de versement de la subvention ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention d'Objectif et de Financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val de n°201900557 - Aide au fonctionnement « projet local » au titre du soutien aux loisirs et projets jeunes, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2019

Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr